

## Herbicides céréales orge de printemps

# Celtic®

**La complémentarité de la pendiméthaline et du picolinafène, pour limiter les risques d'apparition des résistances sur graminées et dicots, sur les orges de printemps.**

## Large spectre anti-dicots

	Celtic® (2 L/ha) Pré-levée	Celtic® (2 L/ha) Post-levée
Alchémille		
Arroche		
Bleuet		
Capselle BP		
Chénopode		
Coquelicot		
Colza rep.		
Gaillet		
Géranium sp		
Fumeterre		
Lamier pourpre		
Laïteron rude		
Matricaire		

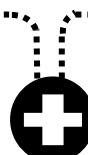
	Celtic® (2 L/ha) Pré-levée	Celtic® (2 L/ha) Post-levée
Mercuriale		
Mouron des champs		
Myosotis		
Pensée		
Renouée des oiseaux		
Renouée liseron		
Renouée persicaire		
Sanve		
Séneçon		
Stellaire		
Véronique f. de lierre		
Véronique de Perse		
Véronique des champs		

Efficacité en % ■ 95-100 ■ 85-94 ■ 70-84 ■ 50-69

## 2 substances actives complémentaires pour limiter les risques d'apparition des résistances sur graminées et dicots :

**Picolinafène**  
Aryloxicipolinamides

**12/F1**

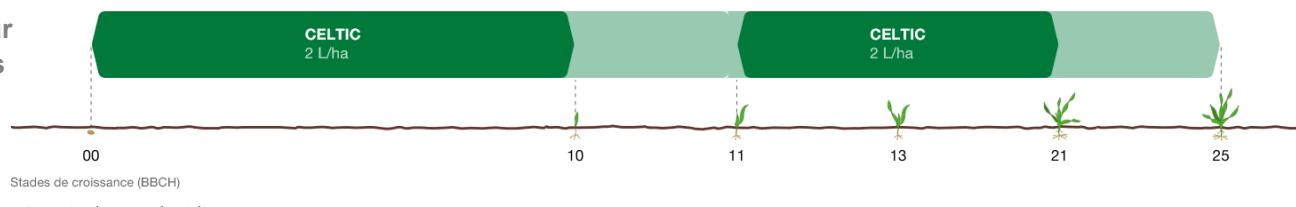


**Pendiméthaline**  
Dinitroanilines

**3/K1**

## Celtic® : une solution souple d'emploi

Préconisations sur  
orge de printemps



Stades de croissance (BBCH)

▪ En vert foncé : stade préconisé

En vert clair : stade réglementaire autorisé

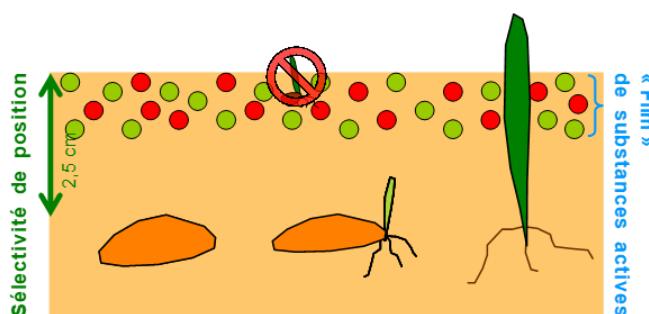
Pour une meilleure efficacité et une meilleure sélectivité, intervenir :

- en conditions poussantes, sur des céréales non stressées et en bon état végétatif.
- sur adventices jeunes

# Optimisation du désherbage avec Celtic®

Respecter les **bonnes conditions de semis** et de **traitement** c'est assurer une sélectivité optimale et efficacité maximale.

- Traiter sur un **sol soigneusement préparé**, un semis régulier et bien recouvert (2-3cm).
- Traiter sur un **sol humide**.
- **Décaler** l'application **si de fortes pluies** sont à craindre.
- **Eviter les applications sur sols sableux**, hydromorphes ou sur des sols contenant plus de 6% de matière organique.



## Qu'est-ce que Celtic® ?

AMM	N° 9900340
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Composition	16 g/L de picolinafène et 320 g/L de pendiméthaline
Usages et doses autorisés	Blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, triticale, épeautre, orge d'hiver et seigle d'hiver, dose : 2,5 L/ha Orge de printemps : 2 L/ha
Nombre maximum d'applications	1 par an, ne pas fractionner
ZNT aquatique	20 mètres
DRE	48 heures
DAR	90 jours
DSR	Par défaut : 5 mètres
Autres données réglementaires	Délai entre une application de pendiméthaline et le semis ou la plantation de cultures sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée : – légumes racines et tubercules : 190 jours ; betterave à sucre : 300 jours ; légumes bulbes, légumes feuilles, avoine : 200 jours ; cultures de crucifères : 250 jours - autres cultures : 200 jours. Stocker le produit à une température inférieure à 30°C.



Pour toutes informations techniques,  
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation : gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme NF EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Novembre 2023 REF 374CEHE1123R Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application auprès du N° Vert, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

©Marque déposée BASF : **Celtic®** : SGH08 - SGH09. Attention. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H400 : très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 : peut produire une réaction allergique. Contient de la pendiméthaline, 1-2 Benzisothiazole-3(2H)-one EUH401 : respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SGH08



SGH09



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.**  
**AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**